

CITADELLE SOUTERRAINE
Bâtiment d'accueil
Nouvelle scénographie

1% ARTISTIQUE

UNE ŒUVRE D'ART POUR LA CITADELLE SOUTERRAINE DE VERDUN

CAHIER DES CHARGES

1/ OBJET

Dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment d'accueil et de la nouvelle scénographie de la Citadelle souterraine, une procédure de 1% artistique est lancée visant à commander une oeuvre originale auprès d'un artiste.

2/ CONTEXTE

Les Verdunois connaissent bien la citadelle souterraine, que l'on appelle encore - de manière impropre- la citadelle basse. La citadelle souterraine est constituée de cet ensemble de galeries creusées à même la roche, d'abord à la fin du XIXème siècle pour s'intégrer au système de défense Séré de Rivières, puis complété au cours de la première guerre mondiale. Au final 7 km de galeries seront creusées à 16 mètres sous la surface.

Si elle servit de base logistique et de lieu de transit durant la Grande guerre, les historiens s'accordent à dire que son rôle stratégique fut secondaire quant à l'issue de la bataille. En revanche, son importance symbolique ne fit que grandir et sa notoriété devint immense et internationale. La remise des médailles des puissances alliées et de la France à la Ville de Verdun le 13 septembre 1916 par le Président Poincaré puis le choix du soldat inconnu qui repose sous l'arc de Triomphe le 10 novembre 1920, dans ses galeries, ne firent qu'amplifier cette notoriété qui, cent ans plus tard, reste intacte et attire chaque année de nombreux visiteurs.

Actuellement, un parcours touristique est exploité dans une partie des galeries. Embarqués sur des nacelles motorisées de 9 places, les visiteurs parcourent quelques centaines de mètres de galeries, assistant à une série de scènes reconstituées ou encore à des mises en scène statiques. Cette visite d'environ 25 minutes rencontre un succès avéré auprès du public. Le parcours a accueilli 118 000 visiteurs en 2018. Mais ses contenus finissent par "vieillir" et manquer d'attractivité pour les touristes de demain. Il est nécessaire aujourd'hui d'adapter et de moderniser les dispositifs de visite. Aussi afin d'améliorer l'accueil des visiteurs, il a été décidé de créer un lieu d'accueil à l'entrée des galeries, que l'on peut voir se construire depuis quelques mois, et de proposer un nouveau parcours de visite dans les galeries.

Le bâtiment qui accueillera le visiteur a été pensé pour être intégré à la fortification de la Citadelle. Une toiture terrasse végétalisée permettra de l'intégrer depuis le chemin de ronde de la citadelle haute.

Le nouveau parcours s'appuiera sur des technologies de pointe, utilisant en les croisant, trois dispositifs techniques : le transport filoguidé, le vidéo mapping et la réalité augmentée. Le projet permettra ainsi de proposer une nouvelle offre ambitieuse et novatrice suscitant l'émotion de tous les amoureux de l'Histoire, sachant que le dispositif repose sur des faits historiques.

Le principe de visite sera basé sur l'immersion : le visiteur sera invité à se glisser dans la peau d'un poilu, appelé à la citadelle, pour participer à la cérémonie des médailles. Cette approche personnalisée permet de retracer la vie quotidienne à l'intérieur de la Citadelle Souterraine, les scènes de combats (dont se souvient le poilu) et les deux cérémonies de la remise des médailles et du choix du soldat inconnu.

A noter que le déplacement du parcours dans son futur site permet de réinvestir la salle qui a effectivement accueilli ces deux cérémonies. Le parcours sera donc interactif à travers un équipement plus moderne s'inscrivant dans l'ère des nouvelles technologies : des lunettes de

réalité augmentée que les visiteurs pourront chausser et qui permettent la restitution multi lingues de scènes d'époque.

De nouveaux chariots filoguidés entraîneront les visiteurs dans un trajet d'une quarantaine de minutes, donc plus long que l'actuel. Les ambiances d'époque seront reconstituées : bombardement, odeur de pain de la boulangerie, etc. Bref ce projet attendu de tous avance d'un bon pas. L'inauguration est prévue en Novembre 2020, année du centenaire du choix du soldat inconnu. Le parcours actuel restera opérationnel jusqu'à l'ouverture du nouveau permettant ainsi une continuité du service.

L'objectif ultime est d'amplifier l'attractivité touristique de ce haut lieu de mémoire afin qu'il reste, en Meuse comme au niveau national, un symbole du rôle que Verdun a joué dans l'Histoire.

3/ LE SITE

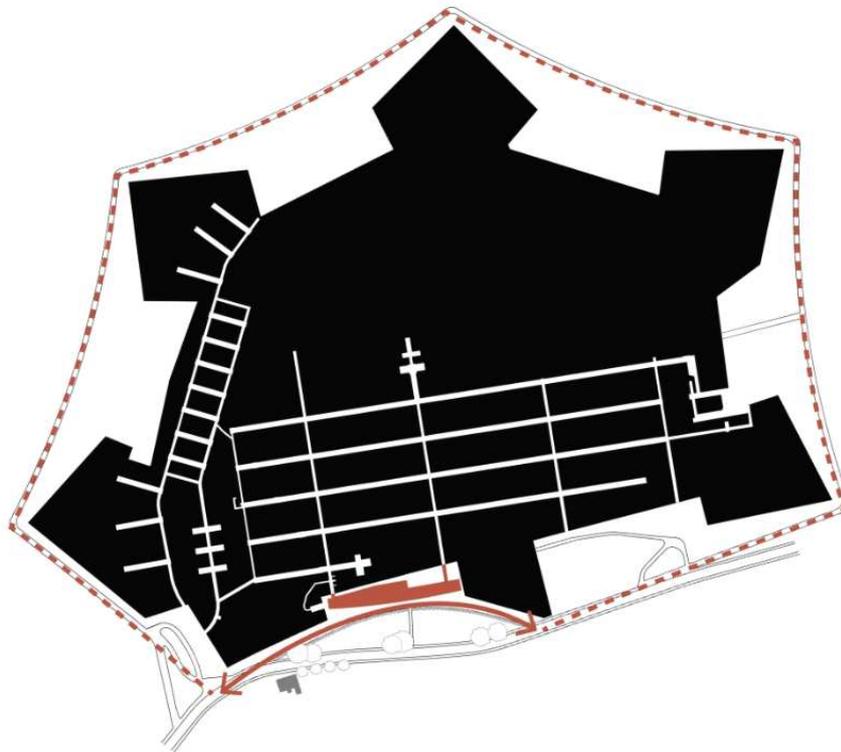
La Citadelle de Verdun se situe à une entrée de la ville. Ce secteur est appelé à être aménagé pour la mise en valeur de ce site. Des travaux consistant en la réfection des murs et remparts du Pré l'Evêque avenue du Soldat Inconnu, en face du futur bâtiment d'accueil de la citadelle, vont être entrepris.

Entre la Citadelle et le visiteur, sur le parvis, un "arc de convergence" composé d'une paroi de verre incurvée, incitera le visiteur à se diriger vers l'entrée. Des fragments de lettres de poilus sont inscrits sur toute la longueur de l'arc, mêlés à des silhouettes de soldats convergeant vers la place de Verdun, sa Citadelle et le champ de bataille.

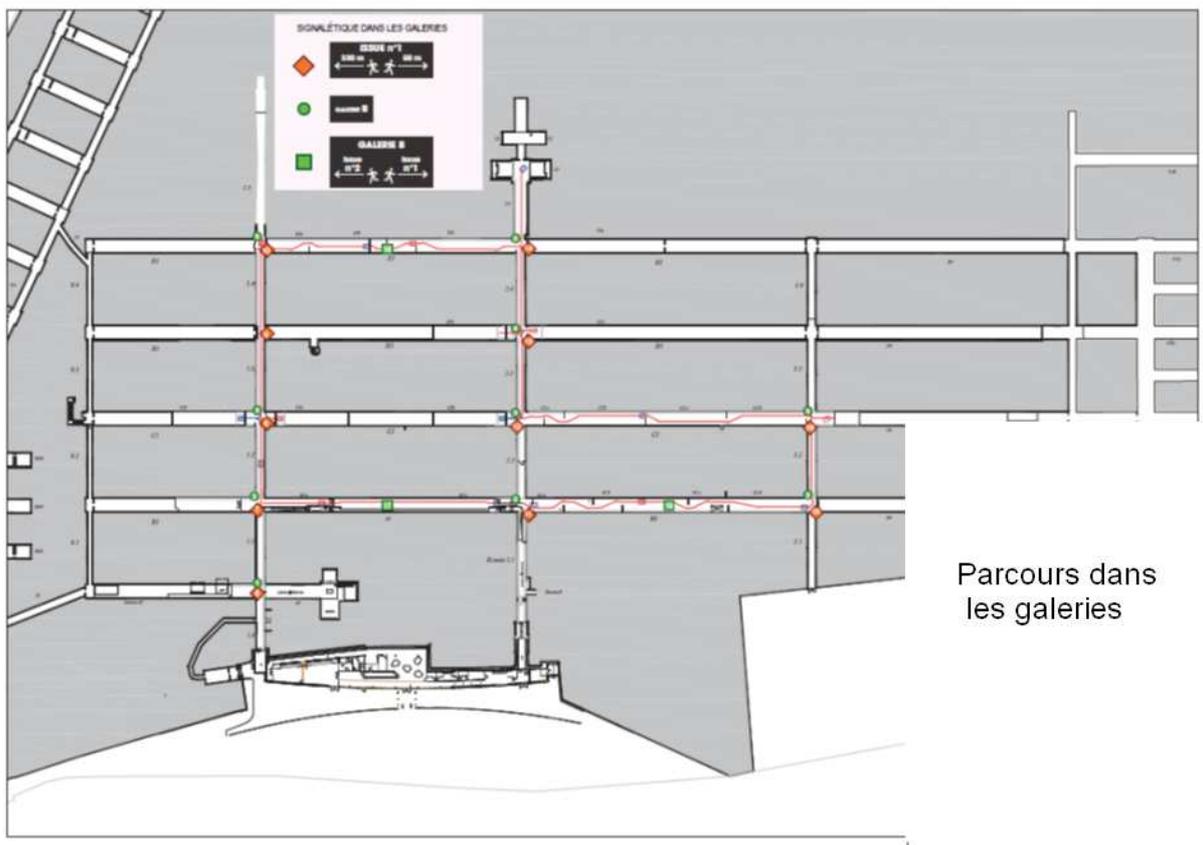
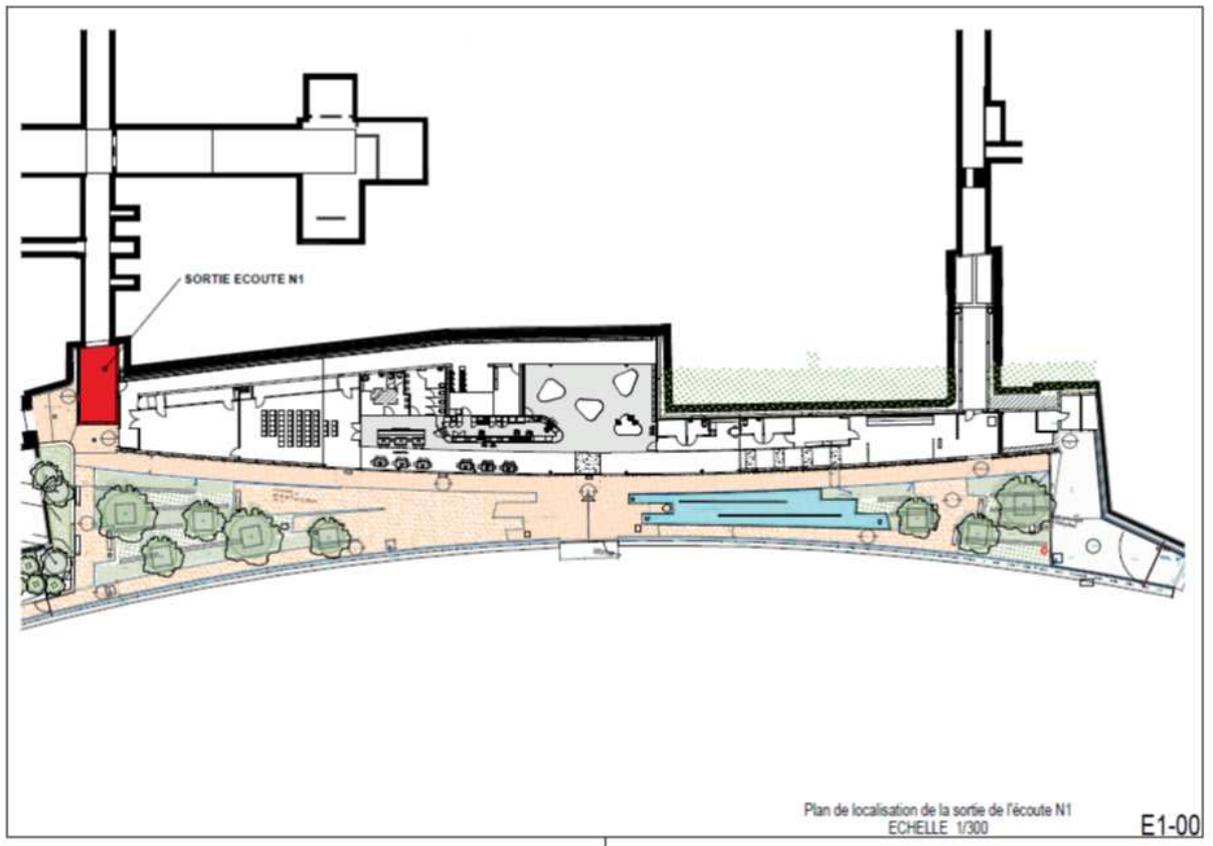
Ainsi la citadelle reste "la vedette" du paysage urbain mais le bâtiment enrichira l'ensemble et attirera l'attention des habitants et touristes par son originalité et son architecture moderne.



4/ ORGANISATION DE L'ESPACE



Nouveau bâtiment d'accueil



5/ PROGRAMME

L'œuvre commandée dans ce cadre du 1% est une réalisation originale qui sera intégrée aux abords du nouveau bâtiment d'accueil de la Citadelle souterraine de Verdun.

5-1 / Programme artistique

La mise en œuvre de la démarche du 1% artistique est un signe fort envisagé comme un atout pour la nouvelle implantation. Le maître d'ouvrage souhaite que la démarche du 1% artistique prenne en compte la symbolique et l'histoire de ce haut lieu de mémoire.

Le « 1% artistique » est l'expression de la volonté publique de la Collectivité de soutenir la création contemporaine et de sensibiliser nos concitoyens à l'art de notre temps. Il convient de permettre l'intervention des artistes dans toute la diversité de la création plastique contemporaine.

Parcours d'art contemporain

La Collectivité souhaite que les réalisations conçues dans le cadre de ses opérations 1% artistique, constituent à terme un parcours d'art contemporain extérieur, accessible à tous.

Les œuvres susceptibles d'être commandées dans le cadre du « 1 % artistique » sont des œuvres d'art originales des catégories définies aux 7° à 10° de l'article L. 112-2 du code de la propriété intellectuelle. Il peut s'agir d'œuvres de dessin, de peinture, de sculpture, de gravure, de lithographie, aussi bien que d'œuvres graphiques et typographiques, d'œuvres photographiques et d'œuvres appartenant à la catégorie des arts appliqués.

Le « 1 % artistique » peut aussi concerner des œuvres utilisant les nouvelles technologies ou faisant appel à d'autres disciplines artistiques, notamment pour le traitement des abords et l'aménagement d'espaces paysagers, mise en lumière, installations sonores, ...

L' "arc de convergence" faisant partie intégrante du projet architectural, l'œuvre proposée devra, si elle se positionne en vis-à-vis direct, être en total dialogue avec celui-ci.

5-2/ Programme technique:

. La Citadelle de Verdun est inscrite en totalité au titre des Monuments Historiques. Le projet sera soumis pour approbation à l'Architecte des Bâtiments de France. Toute œuvre ayant un contact direct sur le bâti devra répondre à des contraintes strictes telles que : emploi de matériaux non invasifs, accroche minimale, etc.

. Ses caractéristiques techniques (poids, volume, fixation, ...) devront être étudiées et validées si nécessaire par un Bureau de Contrôle. La réalisation artistique devra prendre en compte toutes les contraintes liées au sol terrassement si nécessaire, présence d'un socle, ...), ses caractéristiques techniques (poids, volume), respecter l'environnement.

. La pérennité de l'œuvre devra être assurée (cas d'intempéries et prise au vent : gel, neige, pluie, soleil...).

. L'oeuvre devra respecter les mesures de sécurité, en particulier la sécurité incendie, la sûreté et l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

. L'oeuvre ne devra pas générer de nuisances sonores

. L'oeuvre ne devra pas générer de modifications structurelles du bâti.

. Le toit végétalisé du nouveau bâtiment d'accueil ne peut accueillir d'oeuvre en raison de la présence d'éléments techniques divers. De surcroît, sa capacité portante n'a pas été dimensionnée dans cet objectif.

. Les arbres existants doivent être conservés et les passages (allées piétonnes et véhicules) ne peuvent être entravés.

5-3 / maintenance et entretien

. Les conditions d'entretien et de maintenance, dont les modalités d'exécution doivent être raisonnables, devront être précisées.

Les coûts d'entretien, et dans le cas d'une oeuvre fonctionnelle, les coûts de fonctionnement devront être estimés.

6/ PROCÉDURE

La procédure se déroule en 2 phases, conformément à la procédure dite du 1% artistique : phase de sélection sur dossier des candidatures admises à élaborer un projet artistique et phase de remise des projets artistiques (*cf Règlement de consultation*)

7/ LES ARTISTES CANDIDATS

Le dossier des artistes candidats devra comporter :

7-1 / Eléments artistiques

o Une lettre de motivation mentionnant l'esprit que l'artiste souhaiterait donner à son projet dans le cadre de cette commande et du programme artistique, permettant d'apprécier l'intérêt porté à l'objet de la commande (format A4 – 1 page maximum).

o Un dossier artistique actualisé : démarche artistique, visuel d'oeuvres significatives réalisées dans le cadre de commandes publiques, privées ou du 1%. Ces visuels permettront d'appréhender les interventions dans le contexte de leur réalisation - pleine page en numérique couleur, avec informations précises (titre, dimension, matériaux, situation d'implantation) - accompagnés d'un texte précisant la démarche et le contexte dans lequel la réalisation a été menée.

o Un curriculum vitae actualisé

7-2 / Eléments administratifs

- o Lettre de candidature (DC1) relative à la présentation du candidat ou de chaque membre du groupement
- o Déclaration sur l'honneur (DC2) complétée par le candidat : chiffre d'affaires HT des 3 derniers exercices disponibles
- o Justification de la qualité d'artiste et garantie professionnelle, un des documents suivant :
 - attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des artistes ou d'affiliation à l'AGESSA pour l'année en cours,
 - récépissé de déclaration de début d'activité délivré par la Maison des Artistes avec copie de la liasse P-zéro,
 - Numéro de SIRET délivré par l'INSEE,
 - Équivalent pour artiste étranger
- o Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- o Attestation d'assurance (assurance responsabilité civile et professionnelle, assurance dommage aux biens)

8/ ELEMENTS BUDGETAIRES

Le budget global alloué à l'opération « 1% artistique » est de **33 913,35 €** comprenant :

- Le montant de la réalisation de la commande, incluant les honoraires de l'artiste lauréat pour la création, la conception et la production de l'oeuvre jusqu'à sa réception définitive clé en main ; l'intégration de la commande dans son environnement ; la création et l'intégration d'un cartel descriptif lié à l'oeuvre ; la mise en fonctionnement et maintenance technique éventuelle de l'oeuvre pendant 1 an ; les prestations intellectuelles complémentaires éventuelles nécessaires à la réalisation (ingénierie, contrôle technique, coordination, contrôle et réception des travaux, etc.) ;
- La cession des droits d'auteurs ;
- Les taxes, charges, cotisations afférentes ;
- Les frais de publicité et d'organisation de la consultation ;
- Le défraiement éventuel des personnalités qualifiées et en lien avec la réalisation de l'oeuvre.
- Les indemnités des 2 candidats non retenus lors de la phase 2, à hauteur de 2x1500€TTC (Le maître d'ouvrage se réserve le droit de diminuer ou supprimer cette indemnité pour les offres dont les prestations seraient jugées insuffisantes ou non conformes au cahier des charges et règlement de consultation, par le comité artistique.)

9/ CRITERES DE SELECTION

Les candidatures seront examinées par le Comité artistique selon les critères suivants :

9-1/ Critères pour la 1ère phase

- *qualité des travaux présentés et engagement dans une démarche de création contemporaine qui semble pouvoir entrer en écho avec les éléments du programme*
- *aptitude du candidat à présenter un projet au regard de ses références*
- *motivations exprimées pour le projet, pertinence de la lettre d'intention*

9-2/ Critères pour la 2ème phase

- *Créativité et qualité du projet et de la démarche artistique en adéquation avec le programme artistique dans sa globalité*
- *Insertion dans le site et dialogue avec l'architecture de la Citadelle et le bâtiment neuf*
- *Capacité à maîtriser les contraintes inhérentes à la commande : sécurité de l'œuvre, sécurité des personnes, maintenance réduite, solidité, pérennité et durée de vie de l'œuvre*
- *Adéquation du projet avec le montant financier annoncé pour la commande : respect de l'enveloppe financière et coût maîtrisé de fonctionnement et de maintenance de l'œuvre, respect du calendrier proposé*

10/ COMITÉ ARTISTIQUE

Le suivi et le pilotage de l'ensemble de la procédure sont assurés par le maître d'ouvrage, assisté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Ministère de la Culture

Il a été formé un comité artistique chargé d'examiner les projets constitué de 7 personnes :

- le maître d'ouvrage et président du comité ou son représentant
- le maître d'œuvre
- le gestionnaire du site
- une personnalité qualifiée nommée par le maître de l'ouvrage
- le représentant de la DRAC
- Deux personnalités qualifiées nommées par la DRAC, dont une ou un artiste représentant les organisations professionnelles d'artistes.

11/ CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- . Lancement consultation : 20 sept 2020
- . Date de réception des candidatures : 30 octobre 2020, 12h
- . Désignation des 3 candidats retenus : novembre 2020
- . Remise des projets : 19 février 2021, 12h
- . Examen des projets et choix par le comité artistique : mars 2021
- . Désignation du lauréat : avril 2021
- . Réalisation de l'oeuvre : entre mai et octobre 2021

Travaux d'aménagement du bâtiment d'accueil



Extraits video-mapping parcours nacelles



Extrait projection réalité augmentée



Extrait des panneaux graphiques, prologue

